



**HAL**  
open science

# Une guerre à la misère? Les ambitions modernisatrices de la Caisse des dépôts en Algérie

Raphaëlle Branche, Muriam Haleh Davis

► **To cite this version:**

Raphaëlle Branche, Muriam Haleh Davis. Une guerre à la misère? Les ambitions modernisatrices de la Caisse des dépôts en Algérie. 20 & 21. Revue d'histoire, 2022, 153, pp.65-78. hal-04282922

**HAL Id: hal-04282922**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-04282922v1>**

Submitted on 13 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Une guerre à la misère? Les ambitions modernisatrices de la Caisse des dépôts en  
Algérie*

Raphaëlle Branche et Muriam Haleh Davis

Quand de Gaulle prend les rênes du pouvoir en 1958, il déclare à propos de la situation en Algérie, « un économiste va m'arranger tout cela! »<sup>1</sup>. Si le Président du Conseil exprime ainsi son intention de rétablir le rôle des autorités civiles, il indique également son idée d'un nécessaire investissement économique pour gagner la guerre. L'ambition n'est pas mince. Elle n'est d'ailleurs pas partagée par tous mais elle est promue au plus haut niveau de l'Etat, sous la V<sup>e</sup> République comme avant, sous la IV<sup>e</sup>. Depuis 1945, les stratégies visant à légitimer la colonisation dans les territoires et départements d'outre-mer prennent un tournant décisif. L'accent mis sur la « mission civilisatrice » s'exprime de manière croissante à travers le développement économique et la promesse que la France apportera un niveau de vie plus élevé à ses sujets coloniaux<sup>2</sup>.

En Algérie, cette mise en valeur coloniale est largement influencée par la planification qui se développe alors en métropole. Ce chevauchement entre logique coloniale et politique de développement territorial est d'autant plus fort que l'Algérie est constituée de départements juridiquement français, affectés par la nécessaire mutation de l'Algérie française mais aussi par les débuts de l'intégration européenne. Les violences extrêmes qui bouleversent ce territoire pendant plus de sept années, entre 1954 et 1962, ont souvent éclipsé les aspects économiques de la guerre qui se déroule alors. Pourtant, ces deux dimensions sont intrinsèquement liées. Face à l'extension de la révolte armée, deux orientations décisives sont en effet prises pour maintenir l'Algérie française : d'une part, engager massivement l'armée pour écraser l'Armée de Libération Nationale algérienne, d'autre part, réformer l'Algérie française et améliorer, en

---

<sup>1</sup> Hervé Lemoine, « Paul Delouvrier et l'Algérie, comment servir et représenter l'État dans une guerre d'information? », in Jean-Eudes Rouiller et Sébastien Laurent (dir.), *Paul Delouvrier un grand commis de l'État*, Paris, Presses Sciences Po, 2005, p.46.

<sup>2</sup> James McDougall, « Rule of Experts? Governing Modernisation in Late Colonial French Africa », in Ed Naylor (dir.), *France's Modernising Mission: Citizenship, Welfare and the Ends of Empire*, Londres, Palgrave Macmillan, 2018. Frederick Cooper, « Writing the History of Development », *Journal of Modern European History*, 2010, vol. 8, 1, p. 5-23.

particulier, les conditions de vie et les droits des huit millions d'habitants indigènes appelés « Français musulmans ».

La France ne va pas se contenter de discours visant à promettre le pire à ses opposants ou à prédire le chaos en cas d'indépendance, elle va tenter de convaincre. Il s'agit bien d'une guerre ici mais avec des armes particulières. Pour la France, la victoire passera certes par l'écrasement des maquis de l'ALN ou des réseaux du FLN mais passera surtout par l'adhésion de la majorité algérienne au projet d'Algérie française. Or ce qui reposait jusqu'à présent sur la force militaire, transformée en hégémonie politique, économique et sociale, doit être fondé sur le consentement : l'Algérie française doit être rénovée. Pour cela, il faut investir car le sous-développement du pays est flagrant, fruit des logiques prédominant jusqu'alors qui ont vu les infrastructures être essentiellement au service des centres de colonisation et des espaces économiques liés à l'exploitation coloniale<sup>3</sup>.

Certains historiens, se focalisant sur l'économie politique de l'Algérie durant la période coloniale tardive, ont soutenu la thèse dite « cartieriste », du nom du journaliste Raymond Cartier qui popularise l'idée d'un coût trop élevé de l'empire, dans les années 1950. Ils ont contesté la pertinence des investissements coloniaux, considérant que ces fonds auraient été mieux utilisés pour le développement de la France métropolitaine<sup>4</sup>. Toutefois, en présentant le développement économique de l'Algérie comme un fardeau pour la modernisation de l'économie française, ces approches quantitatives ont obscurci la manière dont les techniques de planification, largement élaborées en contexte colonial, ont fourni une expertise et un savoir-faire dont a profité la France métropolitaine après la décolonisation<sup>5</sup>.

Actrice centrale de la modernisation de la métropole, dans les années cinquante et soixante, la Caisse des Dépôts permet de bien percevoir ce lien. Grâce à un accès inédit aux

---

<sup>3</sup> Sur une administration essentielle à ce développement, voir la thèse d'Annick Lacroix, « Une histoire sociale et spatiale de l'État dans l'Algérie colonisée. L'administration des postes, télégraphes et téléphones du milieu du 19<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale », thèse pour le doctorat d'histoire, IEP de Cachan, 2014, à paraître aux PUR en 2022.

<sup>4</sup> Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français: Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984 ; Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie : comptes et mécomptes de la tutelle coloniale, 1930-1962*, Saint-Denis, Société française d'histoire d'outre-mer, 1997. Voir aussi Elise Huillerly, « The Black Man's Burden. The Cost of Colonization of French West Africa », *Journal of Economic History*, 74, 1, 2013 ; p.34 ; Alain Clément, « L'Analyse économique de la question coloniale en France (1870-1914) », *Revue d'économie politique*, 123, 1, 2013, p. 51-82.

<sup>5</sup> Michel Marié, *Les Terres et les mots: une traversée des sciences sociales*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989.

archives de la Caisse des Dépôts<sup>6</sup>, cet article éclaire le rôle joué par l'Algérie dans les conceptions de ceux qui se veulent les modernisateurs de la France. Sur ce très vaste terrain d'expérimentation, la Caisse met en musique le projet imaginé en réponse au sous-développement de l'Algérie. Dans les quelques années que dure son intervention en Algérie, elle a le temps d'agir dans deux directions principales : la construction de logement et l'équipement du territoire.

### **Moderniser l'Algérie, faire la France nouvelle**

En France métropolitaine, les nouvelles méthodes de planification des années 1950-1960 visent à mettre en valeur, par des politiques de logement et d'aménagement du territoire, les régions souffrant de sous-développement<sup>7</sup>. Dans ces domaines-clés, la circulation des hommes et des idées entre Algérie et métropole est évidente. Il n'est qu'à citer Olivier Guichard qui prend la tête de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) après son retour d'Algérie où il a été directeur de l'Organisation commune des régions sahariennes. Les politiques de décentralisation économique mises en œuvre en Algérie sont d'ailleurs en partie inspirées par la vision des « pôles de développement », conçus en réponse à la « question régionale », que défendent certains économistes français comme François Perroux. Le thème récurrent de « Paris et le désert français », évoqué par les commentateurs pendant les années cinquante, trouve alors aussi un écho en Algérie où la presse parle d' « Alger et du désert algérien »<sup>8</sup>.

Plus encore, rares sont les hauts fonctionnaires à imaginer un avenir qui ne soit pas commun à ces deux territoires. Dès lors, pour un homme comme Eugène-Claudius Petit, président de la SONACOTRAL (la société nationale de construction de logements pour les travailleurs originaires d'Algérie), leur développement doit être pensé de manière articulée. Il

---

<sup>6</sup> Les autrices ont bénéficié d'un accès aux archives de la Caisse des dépôts et de ses filiales dans le cadre d'une convention signée dans le but de participer aux actions de commémoration du bicentenaire de la Caisse des Dépôts en 2018.

<sup>7</sup> Patrick Caro, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas (dir.), *La Politique d'aménagement du territoire : Racines, logiques et résultats* (Rennes, PUR, 2002) ; François Caron (dir.), *L'Aménagement du territoire, 1958-1974*, Paris, L'Harmattan, 1999, Vincent Guigueno (dir.), « L'Aménagement du territoire », *Vingtème siècle. Revue d'histoire*, 79, 2003 ; Marc Desportes et Antoine Picon, *De l'espace au territoire : l'aménagement en France, XVI-XXe siècles*, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1997.

<sup>8</sup> Voir l'article à paraître par Muriam Haleh Davis, « Algiers and the Algerian Desert: Decolonization and Territorial Planning in France, 1958-1962 » dans *the Journal of Modern Intellectual History*.

défend ainsi la construction de HLM pour les travailleurs algériens en France en affirmant que « l'Algérie nouvelle (...) ne peut naître que si nous avons, nous, la force de concevoir une France Nouvelle »<sup>9</sup>. De fait, la politique de logement et les méthodes de surveillance des Algériens en France sont largement inspirées du Plan de Constantine. Eugène-Claudius Petit écrit d'ailleurs au délégué général en Algérie, Paul Delouvrier, pour lui demander si « l'Algérie peut envisager de s'associer à son action en lui accordant une subvention » en 1960<sup>10</sup>. La même année, la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre rattachée au ministère de l'Algérie indique à la SONACOTRAL qu'elle rencontre « des problèmes analogues à ceux qui se posent en Métropole », notamment la migration des populations rurales vers les grandes villes comme Alger, Oran, Bône et Constantine<sup>11</sup>.

Sur ces questions, la Caisse des Dépôts est en première ligne. Les réunions de sa commission de surveillance sont très claires sur ce point : plus des ¾ des délibérations ayant trait à l'Algérie concernent ces sujets. Tout au long de la guerre en Algérie, les principales actions de la Caisse des Dépôts accompagnent les inflexions majeures de la politique française dont le rythme très rapide n'est d'ailleurs pas sans poser problème. La guerre doit aussi être menée sur le terrain économique et la France engage alors une guerre à la misère dont le but est de maintenir la domination coloniale. Cette politique est aussi l'occasion de réformer l'administration du pays et de rééquilibrer son développement économique. La découverte du pétrole au début des affrontements puis les premiers essais atomiques, à partir de 1960, ajoutent un enjeu supplémentaire au maintien de l'Algérie française. A côté du développement économique et social du Nord de l'Algérie et de la promotion de droits réels pour l'ensemble des habitants du pays, il devient alors important de conserver la souveraineté française sur le Sahara, quoiqu'il advienne. A cette prise en compte de la place croissante du Sahara dans les intérêts français, la Caisse des Dépôts va aussi être associée.

L'action de la Caisse des Dépôts souligne l'obligation de solidarité existant à l'égard de l'Algérie et d'autres pays d'outre-mer. Pour l'Algérie, elle suit en cela les buts ambitieux fixés

---

<sup>9</sup> *JORF*, Débats Parlementaires, 11 juin 1959, p. 864

<sup>10</sup> Lettre d'Eugène Claudius Petit à Paul Delouvrier, SONACOTRAL, 18 août 1960, 1DV34, CHSP. Voir aussi Benoît Pouvreau, « La politique d'aménagement du territoire d'Eugène Claudius-Petit, » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 79, 2003, p. 43-53. Voir aussi Amelia H. Lyons, *The Civilizing Mission in the Metropole: Algerian Families and the French Welfare State during Decolonization*, Stanford, Stanford University Press, 2013. Pour plus d'informations sur la SONACOTRA voir Marc Bernardot, « Chronique d'une institution : la SONACOTRA (1956-1976), » *Sociétés Contemporaines*, 33-34, 1999, p. 39-58.

<sup>11</sup> Lettre de Paul Bonnefoy au directeur général de la SONACOTRA, 7 janvier 1960, 1 DV 34, CHSP.

par le Plan de Constantine (octobre 1958) qui envisage de porter à 8,5% par an le rythme moyen d'accroissement de la production dans le pays. L'objectif ultime est de rattraper le niveau de vie européen. L'Etat accroît donc les crédits consacrés à son action propre dans les domaines relevant directement de son intervention (routes, logements, écoles...) et octroie des avantages multiples (primes, prêts, exemptions fiscales) aux entreprises qui œuvrent dans ce but d'équipement. Il s'engage dans la construction de 200 000 logements, la redistribution de 250 000 hectares de terres agricoles, et la création de 400 000 emplois industriels.

Le choix par Charles de Gaulle de Paul Delouvrier pour prendre les rênes du Plan de Constantine est révélateur. La trajectoire de ce grand commis de l'Etat illustre le croisement intime entre intégration européenne, développement colonial et reconstruction de la métropole. Formé à l'école d'Uriage en 1942 puis à Sciences Po<sup>12</sup>, il a d'abord travaillé comme inspecteur de Finances et a contribué au Plan de modernisation et d'équipement en 1946. Cette expérience a été le point de départ d'une carrière prestigieuse dans la planification européenne : après avoir rejoint Jean Monnet au sein de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), Paul Delouvrier a également contribué au Traité de Rome, à l'origine de la Communauté Économique Européenne. Par la suite, Paul Delouvrier lui-même affirmera que, pendant ses années « algériennes » (c'est à dire entre 1958 et 1960), il rentrait souvent à Paris et discutait de l'Algérie avec Monnet<sup>13</sup>.

En Algérie, Paul Delouvrier est accompagné par d'autres hauts fonctionnaires qui, ont eux aussi, participé aux premières entreprises de modernisation planifiée de la France et de l'Europe, à l'image de Jean Vergeot. Pierre Massé, globalement considéré comme un des théoriciens les plus importants de la planification française, est pour sa part le président de la Caisse d'Équipement du développement de l'Algérie (CEDA), l'organisme financier en charge du Plan de Constantine<sup>14</sup>. Dans une lettre à Paul Delouvrier, Pierre Massé écrit alors que le Plan de Constantine est « un chapitre du Plan de la République »<sup>15</sup>. La CEDA s'occupe également de la promotion des actions économiques françaises en Algérie. Elle a une division des relations

---

<sup>12</sup> John Hellman, *The Knight-Monks of Vichy France: Uriage, 1940-1945*, Liverpool, Liverpool University Press, 1997, p.234. Janine Bourdin, « Des intellectuels à la recherche d'un style de vie : l'École nationale des cadres d'Uriage », *Revue française de science politique*, 4, 1959, p.1029-1045.

<sup>13</sup> Entretien avec Paul Delouvrier par F. Duchêne, Paris, 5 mai 1988, fonds Jean Monnet, Statesman of Independence, FD/5.5.88/Rév 1/1, Historical Archives of the European Union (HAU).

<sup>14</sup> Henry Rouso (dir.), *De Monnet à Massé : enjeux politiques et objectifs économiques dans le cadre des quatre premiers plans (1964-1965)*, Paris, Éditions du CNRS, 1986.

<sup>15</sup> Lettre de Pierre Massé à Paul Delouvrier, 2 juin 1960, F/60/4011, Archives nationales (AN).

publiques qui présente le plan « non seulement à la Métropole mais même dans les six pays du Marché Commun, où elle a ses correspondants »<sup>16</sup>. Elle lie également le processus mis en œuvre en Algérie à la modernisation de l'Europe, en présentant notamment le plan de Constantine comme « le Plan Marshall de l'Algérie ».

Comme l'a souligné Richard Kuisel, la France s'appuie fortement sur l'intervention de l'État dans les 1950. En même temps, elle encourage aussi la participation d'intérêts privés aux politiques publiques. Cette combinaison vise à combattre les secteurs jugés parasites de l'économie. Pour Paul Delouvrier, l'intervention de l'Etat est nécessaire afin de « se battre contre les forces de restriction et de conservatisme »<sup>17</sup>. Cette tentative d'établir un capitalisme combinant investissements publics et privés est évidente dans l'organisation du Plan de Constantine. Son organisme d'exécution, la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (CEDA), créée en mars 1959, confirme le rôle prépondérant des sociétés d'économie mixtes. Elle coordonne les actions et fait appel à l'initiative privée<sup>18</sup>. Elle centralise tous les financements, établit les programmes d'équipement et coordonne l'exécution des programmes. Son budget vient de l'Etat (1 milliard de NF par an), du budget de l'Algérie (0,25 milliard), d'emprunts sur le marché financier (0,12 milliard) et de l'exploitation des gisements pétroliers sahariens (0,023 milliard). Choisies pour leur plus grande souplesse, les sociétés d'économie mixtes permettent aux acteurs économiques de se distancier de l'Etat français en se comportant comme des bureaux d'études privés et non comme des auxiliaires des pouvoirs publics. Propice à l'innovation, l'expérience algérienne favorise ces bureaux d'études qui prennent alors en compte les facteurs sociologiques en plus des données économiques. L'emploi de ces outils résolument libéraux souligne la rupture que représente le Plan de Constantine par rapport aux tentatives précédentes de mise en valeur de l'Algérie<sup>19</sup>. Cela influence de manière décisive les perspectives de développement.

---

<sup>16</sup> Conférence de presse de Paul Delouvrier, le 31 mars 1960, Conseil Supérieur du Plan, 81F/345, ANOM.

<sup>17</sup> Dans Richard Kuisel, *Capitalism and the State in Modern France*, Cambridge, The University of Cambridge, 1981, p.252.

<sup>18</sup> Exécution de programme d'équipement 1960, rapport général, Fonds de la CEDA, B-0008655, Centre des archives économiques et financières (CAEF).

<sup>19</sup> La tentative de développer l'Algérie sous le régime de Vichy s'était focalisée surtout sur l'industrie. Les documents qui ont précédé le Plan de Constantine, à savoir les perspectives décennales et leur critique effectuée par la commission Byé, montrent l'évolution des idées sur la planification de l'Algérie entre 1954 et 1958. Ils montrent aussi comment une vision économique, orientée de plus en plus vers le marché européen, a rompu avec les tentatives précédentes en mettant l'accent sur la croissance, le taux d'emploi, et le soutien public pour au secteur privé. Voir Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie : comptes et mécomptes de la tutelle coloniale, 1930-1962*, op. cit.

La CEDA agit par le biais de la société centrale pour l'équipement du territoire (SCET) qui existe depuis octobre 1955. Comme la Société d'études pour le développement économique et sociale (SEDES), autre filiale technique de la Caisse, la SCET symbolise la relation de plus en plus étroite entre organisations publiques et sociétés privées caractéristiques de la période<sup>20</sup>. Son but est de grouper « les grands établissements financiers du secteur public ou semi public en agissant en liaison avec le Commissariat général au Plan » pour « assurer la mise en valeur des terres d'aménager des zones industrielles ou d'habitation »<sup>21</sup>. Plusieurs sociétés sont chargées chacune d'une partie du territoire algérien. Seules deux d'entre elles aboutissent à des résultats concrets : la Société d'équipement de la région d'Alger (SERA) et la Société d'équipement pour l'infrastructure Saharienne (SELIS).

La SERA, créée en juin 1956, s'inscrit dans la continuité d'un projet lancé avant la guerre par l'équipe municipale de Jacques Chevallier qui avait abouti à la construction de 20000 logements dans Alger et sa banlieue de 1950 à 1955. C'est d'ailleurs Jacques Chevallier qui préside la SERA. Mais les besoins sont toujours très importants et on prévoit d'installer sur le plateau des Anassers une ville-nouvelle, satellite d'Alger, de 25000 logements. Cependant la mise en œuvre est lente : en 1962 seuls 2000 logements sont sortis de terre<sup>22</sup>.

Quant à la SELIS, elle est issue d'une initiative conjointe de la SCET et du Bureau pour l'Industrialisation de l'Afrique début 1957. Il s'agit d'équiper la région afin de favoriser l'exploitation pétrolière tout juste commençante : distribuer d'eau, construction de routes, etc. Concrètement, la SELIS va commencer par construire 160 logements pour la Compagnie Immobilière pour le Logement des Fonctionnaires (CILOF) à Colomb Béchar, 200 à Ouargla, d'autres à Laghouat et Touggourt. Jean-Pierre Hirsch, son ancien directeur général, se souvient de ces logements « d'un type très novateur, qui a décontenancé les 'vieux Sahariens', pour lesquels le mur extérieur n'était jamais assez épais, afin d'éviter que la chaleur ne pénètre dans la

---

<sup>20</sup> Leurs activités s'étendent ainsi aux espaces extra-métropolitains, notamment aux pays dits « en voie de développement » d'Afrique, avec la refonte de la Zone Franc et l'effort de mise en valeur coloniale soutenu par le Fonds d'investissements pour le développement économique et social.

<sup>21</sup> La société centrale pour l'équipement du territoire, sans date, SCET 01, Archives de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

<sup>22</sup> Sur le projet des Annassers, voir Paul Landauer, *L'Invention du grand ensemble. La CDC, maître d'ouvrage*, Paris, Picard, 2010, 288 p., p. 107-110 ; *Alger revue*, printemps 1959 ; Pierre Dalloz, « L'opération des Annassers. Une méthode », dans *Techniques et architecture*, 17<sup>e</sup> série, juillet 1957.

maison. (...) Dès les appartements habités, les critiques à l'égard de la SELIS ont rapidement cessé »<sup>23</sup>. La Société bâtit aussi des routes en gypse compacté sur les voies intérieures de la cité pétrolière d'Hassi Messaoud, en utilisant le gypse présent sur place. Ses principales activités sont articulées avec le développement de l'activité pétrolière dans la région, dirigée par la Société Nationale de Recherche et d'Exploitation de Pétrole en Algérie (SNREPAL). Elle construit ainsi la cité pétrolière d'In Amenas. Elle se charge aussi des plans de la cité d'Hassi R'mel qui devait s'élever à proximité du gisement gazier et d'un projet de base-vie des mines de phosphates du Djebel-Onk près de Bir El Ater à la frontière tunisienne. Ces deux derniers projets n'ont pu aboutir du fait de la guerre.

Pourtant on voit bien dans ce développement des équipements sahariens la trace d'une volonté politique tenace jusqu'à la fin. En effet, le Sahara devient, en février 1960, le lieu des premiers essais atomiques français : à ce titre, il acquiert une valeur stratégique nouvelle<sup>24</sup>. Jusqu'au bout les autorités françaises espèrent que le Sahara soit détaché du reste de l'Algérie. C'est d'ailleurs sur cette question (et sur celle des garanties à la minorité dite européenne) que les négociations achoppent encore jusqu'à l'automne 1961. Ce n'est que quand la France renonce au Sahara que la guerre peut s'achever. Une clause secrète des accords d'Evian permet tout de même à la France d'y réaliser des essais nucléaires jusqu'en 1966<sup>25</sup>.

En définitive, à l'exception peut-être de la SEZID, chargée de créer des zones industrielles en Kabylie<sup>26</sup>, les autres sociétés d'équipement n'ont pas le temps de faire plus que d'acheter des terrains. Elles sont d'ailleurs dans une posture critique au moment de l'indépendance car elles sont dans l'impossibilité de revendre les terrains qu'elles ont équipé à des organismes constructeurs. Elles ne peuvent plus faire face au remboursement de leurs emprunts et vivent quelques années avant leur dissolution. Les résultats sont-ils plus concluants dans le domaine du logement et de l'aménagement du territoire ?

## **La politique du logement et l'aménagement du territoire**

---

<sup>23</sup> Témoignage de Jean-Pierre Hirsch dans « La SCET en Algérie avant l'indépendance », recueil de souvenirs réalisé par un groupe d'anciens de la société en mis en ligne sur le site de l'amicale des anciens, l'AARSCET, en 2013. Version numérique communiquée aux autrices par la Caisse des Dépôts dans le cadre des travaux entrepris pour le Bicentenaire de l'institution.

<sup>24</sup> Roxanne Panchasi, « 'No Hiroshima in Africa': The Algerian War and the Question of French Nuclear Tests in the Sahara », *History of the Present*, vol. 9, 1, 2019, p. 84-112.

<sup>25</sup> Guy Pervillé, *Les Accords d'Évian, 1962 : succès ou échec de la réconciliation franco-algérienne, 1954-2012*, Paris, Armand Colin, 2012, p.288.

<sup>26</sup> Voir le témoignage de Pierre Rousseau dans « La SCET en Algérie avant l'indépendance », *op. cit.*

Dans les années 1930, la société algérienne connaît une importante mutation. La réduction du taux de mortalité conjuguée avec un fort mouvement d'exode rural a provoqué un gonflement incontrôlé de la population urbaine. Une paysannerie appauvrie a rejoint petits bourgs et grandes villes donnant naissance à des bidonvilles misérables. La famine des années de la Deuxième Guerre mondiale n'a fait qu'aggraver ce mouvement et, à la fin des années 1940, l'urgence est à la résorption de ces bidonvilles ou au moins à une politique qui tente d'améliorer la vie de leurs habitants<sup>27</sup>. C'est en particulier le cas à Alger sous le mandat de Jacques Chevallier<sup>28</sup>. La capitale de l'Algérie française compte en effet plus de 160 bidonvilles abritant au moins 86000 personnes, soit un tiers de la population algériennes de la ville<sup>29</sup>.

Quand la guerre éclate, le bien-être des populations rurales et des populations urbaines est identifié comme un des leviers qui pourrait être activé pour assurer le maintien de l'Algérie française. Sur la base des politiques de développement urbain et plus largement économiques esquissées dans les années précédentes, c'est le gouvernement français lui-même – et non plus les municipalités – qui va soutenir des opérations d'une envergure croissante.

Les deux premiers chantiers de logements construits au début de la guerre sont situés en banlieue d'Alger, à Maison Carrée, et en banlieue d'Oran avec la cité du Petit Lac. Il s'agit de ce qu'on appelle alors des « cités musulmanes ». D'autres suivent, en particulier à Alger. Après 1960, des villes de moindre importance sont aussi concernées par ces programmes : Tizi Ouzou, Bougie, Mostaganem par exemple. Nous connaissons le montant total des prêts consacrés aux HLM sur la période 1950-1962 : près de 76 milliards de francs (constants). Plus intéressante encore est la ventilation de ces crédits qui épouse la chronologie politique de la guerre. Ainsi on passe d'un total annuel des prêts entre 1,5 et 3 milliards avant 1956 à 6 à 7 milliards après 1956, date à laquelle la politique annoncée pour l'Algérie se dote explicitement de deux volets : réprimer et réformer. A partir de cette date, les prêts sont versés à une société créée en 1954 : la

---

<sup>27</sup> Sur la tension urbaine à Alger à cette époque, voir Zeynep Çeylik, *Urban Forms and Colonial Confrontations. Algiers under French Rule*, Berkeley et Londres, University of California Press, 1997. Michèle Barbier, *Jacques Chevallier (sic), député-maire d'Alger : la dernière utopie*, Paris, Riveneuve éd., 2010, p.206. Les autrices remercient Jim House d'avoir échangé avec elles sur ses travaux en cours, à paraître à Oxford University Press sous le titre *Shantytowns and the City: Colonial power relations in Algiers and Casablanca, 1919-1962*.

<sup>29</sup> Robert Descloîtres, Claudine Descloîtres et Jean-Claude Reverdy, *L'Algérie des bidonvilles. Le tiers-monde dans la cité*, Paris, Mouton, 1961.

Compagnie Immobilière Algérienne (CIA) - dont le capital de 118 millions est constitué à 15% par la Caisse des Dépôts. L'objet social de la CIA est sans ambiguïté : « Mettre à la disposition de l'Algérie, dans le cadre de l'aménagement du territoire et essentiellement pour la résorption des bidonvilles et des taudis, le maximum de logements sains, durables et économiques ».

Pourtant, dès cette époque, la politique de construction de logement a deux faces : à côté de l'amélioration des conditions de vie des Algériens pour qui on bâtit des cités dites « musulmanes », il s'agit aussi de construire des logements pour les fonctionnaires militaires et civils<sup>30</sup>. L'installation pérenne de fonctionnaires français pour lesquels il est essentiel d'améliorer l'attractivité de l'Algérie, particulièrement en temps de guerre, reçoit d'ailleurs la priorité à partir de 1960. Ces logements-là sont situés dans des quartiers plus centraux et leurs standards sont plus élevés : on retrouve donc dans le logement des différences entre habitants alors même que le discours officiel insiste sur la nécessité de ne considérer en Algérie que des Français sans discrimination. Ces logements sont notamment pris en charge par la Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires qui, entre 1956 et 1960, construit près de 6000 logements et aurait investi 14,5 milliards de francs en Algérie.

1960 est le deuxième palier de l'investissement français en Algérie. Pour ce qui concerne le financement des logements, le volume annuel des prêts passe alors à 10 milliards pour atteindre 17 milliards en 1961. L'objectif annoncé est de loger 1 million de personnes en 5 ans, réparti en au moins 171 000 logements répondant aux besoins du secteur moderne de l'économie (et donc destinés à la population intégrée dans les circuits modernes de l'économie) et 110 000 logements sommaires pour résorber les bidonvilles et améliorer l'habitat rural<sup>31</sup>. La délégation générale envisage aussi un vaste plan de construction de villes nouvelles. A l'été 1960, sont ainsi projetées, d'ici 1985, la naissance d'une quarantaine de ces villes qui permettraient de rééquilibrer le développement économique du pays<sup>32</sup>.

Cette politique doit pourtant d'abord parer au plus pressé : la résorption des habitats précaires, en grande partie créés par la guerre elle-même. En effet, dès les premiers mois du conflit, mais surtout à partir de 1958-1959, l'armée s'attache à regrouper les populations villageoises et montagnardes en leur faisant quitter leurs maisons. Il s'agit à la fois de contrôler

---

<sup>30</sup> Au total ce sont plus de 62% du montant des prêts concédés à la CIA (3,49 milliards d'AF sur près de 5,6 milliards) qui sont consacrés au logement des fonctionnaires.

<sup>31</sup> Circulaire du Service de l'Habitat de la délégation générale, 5 février 1959, 81F/2204, ANOM.

<sup>32</sup> *Projet de rapport général (diagnostic et objectif)*, juillet 1960, p.38, 1 DV 32/2, CHSP.

ces civils susceptibles d'aider le FLN, de les protéger et de les surveiller. Hélas les conditions sanitaires ne sont pas au rendez-vous et ces camps qui regroupent déjà un million de personnes en 1959 sont très critiqués<sup>33</sup>. Paul Delouvrier en interdit la pratique en vain car les militaires la jugent très utiles à la guerre qu'ils mènent. Les regroupements continuent jusqu'à la mi-1961 et atteignent sans doute au moins 2 millions de personnes regroupées, soit le quart de la population algérienne<sup>34</sup>.

Face à ce refus des militaires de cesser la pratique, la délégation générale insiste pour que ces regroupements participent du plan de modernisation de l'Algérie lancée fin 1958. Est lancé ainsi le programme des « 1 000 villages » présenté comme un outil de modernisation des campagnes algériennes. Ces villages doivent être faits de maisons en dur et avoir des infrastructures modernes en eau, électricité, voirie... Les « nouveaux villages » doivent être des « unités sociologiques viables », symbolisant « les progrès du bled » et attestant de la volonté modernisatrice de l'État français en Algérie<sup>35</sup>. Marc Côte a déjà souligné les continuités entre ce programme de nouveaux village pendant la période coloniale et la politique de « mille villages socialistes » après l'indépendance<sup>36</sup>. Sous la domination française, ces villages permettent aussi un meilleur accès des Algériens ruraux à l'école française et à la médecine. On espère ainsi qu'ils pourront s'y former à de nouveaux métiers – les bases de leur économie traditionnelle ayant été sapées par la guerre et, précisément, par le regroupement<sup>37</sup>. Alors que la guerre continue à produire son lot de réfugiés, de populations rurales cherchant protection en ville et venant grossir les rangs des bidonvilles, le bulletin de la CEDA peut se féliciter, en mai 1961, que les nouveaux villages permettent une nouvelle « promotion humaine »<sup>38</sup>. Ils ne sont, en fait, que des villages largement Potemkine placés devant la réalité du déracinement massif produit par les opérations militaires jusque là<sup>39</sup>.

---

<sup>33</sup> Fabien Sacriste, « Les camps de "regroupement". Une histoire de l'État colonial et de la société rurale pendant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962) », thèse de doctorat d'histoire, Université de Toulouse II, 2014.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> Directive n° 4.625/CC, 05/1960, 1H/2574, SHD, citée par Fabien Sacriste, « Surveiller et moderniser. Les camps de "regroupement" de ruraux pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Métropolitiques*, février 2012.

<sup>36</sup> Marc Côte, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris, Flammarion, 1988, chapitre 9.

<sup>37</sup> Depuis les travaux de Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad (*Le Déracinement*, Paris, Minuit, 1964) et Michel Cornaton (*Les camps de regroupement de la guerre d'Algérie*, Editions ouvrières, 1967, rééd. L'Harmattan, 1998, 304 p.), voir la thèse de Fabien Sacriste déjà citée.

<sup>38</sup> Bulletin de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie, mai 1961, CAOM-BIB/27960. Cité par Fabien Sacriste, *Métropolitiques*, art. cit.

<sup>39</sup> Aux côtés de cette politique visant les plus démunis, la France met en place ce qu'elle appelle une politique de « promotion musulmane ». Il s'agit de faire des Algériens (les « Français musulmans ») des sujets économiquement

A côté de cette politique massive de construction de logements, l'ampleur du soutien étatique à l'industrie est également sans précédent par rapport aux tentatives antérieures<sup>40</sup>. Afin de convaincre les entreprises capitalistes, Paul Delouvrier s'appuie sur des figures importantes de la modernisation économique en métropole, telles que Raymond Barre ou Jean-Marcel Jeanneney. Le rôle attribué à l'industrie dans l'organisation du territoire algérien apparaît dans la construction de zones d'industrialisation, une initiative annoncée en mai 1959. Dans ces zones, connues sous le nom des « Zones d'Industrialisation Décentralisée », l'administration française propose une aide financière destinée à compenser le coût du transport et d'autres inconvénients liés à l'installation en Algérie (le plus important étant évidemment la guerre d'indépendance). L'insistance sur l'industrie lourde est évidente dans les offres de soutien adressées par l'Etat au secteur privé souhaitant « décentraliser » leur capital.

Cette tentative de décentralisation du capital s'articule en outre avec une préoccupation démographique et politique visant à éviter une concentration industrielle autour d'Alger et d'Oran. Si ces villes attirent davantage de main d'œuvre musulmane, la balance démographique entre les populations musulmanes et européennes dans ces grands centres urbains risque en effet d'être bouleversée<sup>41</sup>. La Société Algérienne de développement Industriel (SADI) – une filiale de la SCET – est en charge du soutien aux industries décentralisant leurs activités vers des régions satellites. Selon une note du Ministère des Finances et des Affaires Économiques, en plus de ses activités visant à promouvoir la création d'entreprises industrielles, la SADI doit aussi aider le « développement d'un secteur industriel tenu par des Algériens musulmans »<sup>42</sup>.

La Commission générale d'aménagement du territoire, une des cinq commissions centrales du Plan de Constantine dirigée par Camille Bonnome<sup>43</sup>, s'appuie sur la Caisse

---

productifs, tournés vers le marché plutôt que la production familiale. C'est un élément important soutenant les conceptions du plan de Constantine. C'est aussi dans cette optique que dix pour-cent des cadres A et B de la fonction publique sont réservés pendant cinq ans aux « Français musulmans d'Algérie ». Sur cette politique, voir l'étude pionnière d'Alexis Spire, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des "Français musulmans" en métropole », *Genèses*, 2003/4, 53, p.48-68.

<sup>40</sup> Hartmut Elsenhans, *La Guerre d'Algérie 1954-1962 : La transition d'une France à une autre, Le passage de la IVe à la V République*, Alger, EDIF, 2010, p. 664.

<sup>41</sup> Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie...*, *op. cit.*, p.363.

<sup>42</sup> Ministère des Finances et des Affaires Économiques, Direction du Trésor, Note pour le Directeur, 8 février 1960, B-0008708, CAEF.

<sup>43</sup> Il est vice-président du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire et de la Construction.

Algérienne d'Aménagement du Territoire (CADAT) créée elle aussi en 1956. Cette commission supervise notamment la décentralisation de l'industrie et la CADAT y participe par ses actions d'acquisitions et d'aménagement des lots de terrain afin de construire logements, villages ou entreprises. Pour son directeur André Derrouch, la CADAT est « un organisme souple et rapide dans son action, qui s'efforce d'allier le dynamisme traditionnellement reconnu aux entreprises privées avec le sens de la discipline qui est le premier devoir de tout service public »<sup>44</sup>. Les résultats concrets de ses actions sont plus mitigés. Selon un rapport de juin 1961, sur les 322 fermes qui ont été approuvées, 221 projets sont en progrès, 84 sont en train d'être étudiés, et 17 sont d'ores-et-déjà abandonnés<sup>45</sup>. La décentralisation de l'industrie est quant à elle un échec au regard des objectifs initiaux : en février 1961, 61% des emplois créés l'ont dans la région d'Alger<sup>46</sup>.

Finalement c'est près d'Alger et pour assurer la mutation en douceur du pouvoir politique que la Caisse des Dépôts laissera une de ses empreintes les plus visibles.

### ***Premières pierres vers la coopération : Rocher Noir***

La décision est prise en septembre 1960 et l'arrêté d'utilité publique qui permet son lancement date du 22 mars 1961. Il s'agit de bâtir à une cinquantaine de kilomètres d'Alger, vers l'Est, non loin de l'aéroport de Maison Blanche et du siège de l'Etat Major, une nouvelle cité administrative qui puisse recevoir les bâtiments de la délégation générale et loger ses fonctionnaires. La tête administrative de l'Algérie française se dote d'un nouvel espace dans une ville nouvelle qui se veut promesse d'un autre avenir.

La délégation générale était jusqu'alors installée à Alger centre. Elle avait pris le relais du gouverneur général puis du ministre-résident. Son pouvoir était moins important que celui de ses prédécesseurs mais le bâtiment restait le même : au haut du forum d'Alger. En janvier 1960, Paul Delouvrier, a néanmoins été choqué par la violence de la foule manifestant en faveur de l'Algérie française. Est-ce un des motifs ayant guidé son choix de déplacer loin de la ville centre le cœur du pouvoir ? On peut aussi lire cette provincialisation de la délégation générale à l'image de la

---

<sup>44</sup> « La Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire » dans un numéro spécial du *Développement Africain*, juillet 1960, p.20, SEAA 184, Centre des archives diplomatiques et du ministère des Affaires étrangères (MAE).

<sup>45</sup> Direction de l'énergie et de l'industrialisation, « Rapport au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire », 10 janvier 1962, F/60/4021, AN.

<sup>46</sup> Hartmut Elsenhans, *La Guerre d'Algérie, op. cit.*, p.682.

subordination scrupuleuse d'Alger vis-à-vis de Paris obtenue par le général de Gaulle. Assurément, à cette époque, une page est tournée : Alger ne saurait dicter sa politique à Paris. La délégation générale est donc reléguée aux marges de la ville : la véritable capitale de l'Algérie est Paris. C'est aussi ce que permet de rappeler ce transfert spatial. L'ensemble de la réforme administrative préconisée par Paul Delouvrier dès le printemps 1960, plus équilibrée spatialement comme socialement, va dans ce sens<sup>47</sup> et « le transfert, à l'initiative de la France, de la capitale de l'Algérie dans une ville nouvelle peut être à la fois le signe de l'équilibre nouveau et futur des deux communautés, et une des conditions nécessaires pour que cet équilibre se réalise dans des conditions favorables »<sup>48</sup>.

Un an plus tard, Jean Morin, qui a pris le relais de Paul Delouvrier après le départ de ce dernier en novembre 1960, inaugure ce qu'il appelle la « nouvelle capitale politique » de l'Algérie, par laquelle la France affirme sa résolution « de rompre avec un long passé et de poursuivre dans la voie de l'évolution politique ». Le nouveau délégué général veut y voir le signe d'une ère nouvelle : « Aujourd'hui cette nouvelle cité, siège de notre capitale, a pris naissance. Elle indique qu'en Algérie, chacun bénéficiera, où qu'il soit, à quelque communauté qu'il appartienne, d'un traitement égal de la part des représentants du pouvoir public. Les arbres n'empêcheront plus de voir la forêt. Le destin de l'Algérie donnée aux Algériens, comme l'a dit le général de Gaulle, est en marche. Je pense que ce sera pour tous ceux qui seront sur cette terre, en liaison, en association, en coopération étroite avec la France, le signe du bonheur de demain »<sup>49</sup>.

Concrètement, il a fallu travailler d'arrache-pied pour faire sortir de terre cette nouvelle cité administrative. C'est la SCET qui s'en est chargée. Son ancien directeur régional, Robert Lafont, témoigne : « Vu sous l'angle strictement professionnel de la SCET, c'est l'un des plus beaux contrats de maîtrise d'œuvre déléguée que j'aie jamais eu à exécuter ! »<sup>50</sup>. Moins de cinq mois après son lancement, le nouveau délégué général peut s'y installer. Il reste encore à livrer une gare, un dispensaire, des lieux de culte, des espaces verts, etc. Mais l'essentiel est là : une

---

<sup>47</sup> Document établi par Bernard Tricot : avant-projet de directives à une commission de réforme administrative pour la réorganisation de la Délégation générale du gouvernement en Algérie, 7 avril 1960. 260 QO 49 (MAE) Cité par Guillaume Cassier, « Les débuts de la coopération française en Algérie », mémoire de Master 2 en histoire, Université de Paris1/ENS de Lyon, 2014.

<sup>48</sup> Note remise au Comité des affaires algériennes du 15 septembre 1960. 1 DV 24/4, CHSP.

<sup>49</sup> Discours de Jean Morin lors de l'inauguration de la nouvelle cité administrative de Rocher Noir, non daté, 15 CAB 115, ANOM.

<sup>50</sup> Voir son témoignage et celui de Joseph Impinna dans « La SCET en Algérie avant l'indépendance », *op. cit.*

école pour la rentrée 1961 et des logements pour les fonctionnaires.

La nouvelle cité a été construite selon une logique de zoning de type ville fonctionnelle à la Le Corbusier : la zone administrative d'un côté avec des immeubles de cinq étages et la zone résidentielle de l'autre avec des villas et des pavillons. De jeunes architectes prometteurs y font leurs armes (ainsi Louis Gabriel de Hoÿm de Marien, grand prix de Rome 1951, chargé du plan-masse). Elle doit aussi être une vitrine du nouveau visage moderne de l'Algérie française. Pourtant dès fin 1961, il faut se rendre à l'évidence et c'est pour construire les bâtiments nécessaires à un futur Exécutif provisoire que le Comité des Affaires Algériennes décide d'un crédit supplémentaire de 8 millions de Nouveaux Francs pour hâter la réalisation<sup>51</sup>.

Rocher Noir sera surtout le lieu de la transition politique. Les accords de cessez-le-feu sont signés le 18 mars 1962 et prévoient la mise en place d'un Exécutif provisoire chargé d'administrer le pays avant l'indépendance fixée en juillet. Cet exécutif s'installe à Rocher Noir avec le haut commissaire français, Christian Fouchet. A l'indépendance, les bâtiments deviennent ceux de l'ambassade de France. Mais en conformité avec l'article 19 du titre IV des accords d'Evian, le domaine immobilier de l'Etat français doit revenir à l'Etat algérien... C'est le cas pour Rocher Noir : à l'automne, à peine le gouvernement Ben Bella nommé, l'ambassadeur quitte les lieux. Il s'installe dans les locaux de la Compagnie française des pétroles d'Algérie à Hydra où il est encore aujourd'hui.

### **Après l'indépendance**

En juillet 1962, quand cesse la souveraineté française sur l'Algérie, le grand plan de développement lancé fin 1958 n'est pas encore fini. Imaginé sur 10 ans, il avait été divisé en deux et la première tranche s'achevait en 1963. Pour autant, cette politique française ambitieuse qui tenta, à marche forcée, de développer en quelques années l'économie d'un pays bouleversé par la guerre laisse de nombreuses traces en Algérie : les infrastructures d'abord mais aussi une politique de coopération originale imaginée dès le printemps 1962 et qui permet de continuer certains des grands projets lancés, en particulier grâce à des acteurs de la Caisse des Dépôts et du personnel resté sur place après l'indépendance.

Tandis que la France cherche à maintenir des liens privilégiés avec son ancienne colonie,

---

<sup>51</sup> Comité des affaires algériennes, « Note sur la cité administrative du Rocher Noir », 16 novembre 1961, 260 QO 53, MAE. Cité par Guillaume Cassier, mémoire déjà cité.

l'Algérie veut, pour sa part, profiter des capacités techniques et économiques de l'Etat Français. Même si le congrès de Tripoli (1962) et la Charte d'Alger (1964) insistent sur les risques néocoloniaux liés à la coopération, la manque de cadres après l'indépendance rend la présence des Français d'autant plus nécessaire que ces derniers possèdent un savoir du développement perfectionné par l'expérience du Plan de Constantine.

L'histoire de la CEDA après 1962 nous permet de mieux comprendre la transition entre les périodes coloniale et postcoloniale ainsi que le rôle des institutions économiques dans la décolonisation. Les accords d'Evian assurent une assistance financière française massive aux autorités algériennes, principalement consacrée à la continuation du programme de développement économique. A côté d'une aide libre, qui peut être utilisée pour des projets conçus par les Algériens, une aide liée est dédiée à soutenir certains projets associés au Plan de Constantine et dont la CEDA demeure responsable<sup>52</sup>. En 1963 et encore en 1964, un nouveau crédit de 400 millions de Francs est ainsi proposé à la CEDA qui est non seulement chargée de financer les opérations prolongeant le plan de Constantine mais aussi de gérer les crédits attribués par le fonds européen de développement (FED)<sup>53</sup>.

Garantissant des prêts, prenant des participations et assurant globalement la coordination financière des investissements français en Algérie, durant les premières années, la CEDA demeure une actrice centrale de la coopération économique et technique entre la France et l'Algérie. A l'automne de 1962, c'est un proche du président Ben Bella, Smaïl Mahroug – un des rares catholiques en Algérie – qui est désigné comme représentant de l'Etat algérien auprès la CEDA avant de prendre, en juin 1963, la tête de la Caisse Algérienne de Développement, créée pour financer les investissements de l'Etat algérien. L'établissement français apporte son aide technique à cette Caisse algérienne tout en continuant à fonctionner encore quelques années<sup>54</sup>.

Les premières années de l'indépendance ont vu s'exprimer une tension entre experts algériens, français et internationaux notamment d'Europe de l'Est dans le champ de la planification économique. Questions idéologiques et compétition géopolitique colorent cette

---

<sup>52</sup> Philip Naylor, *France and Algeria: A History of Decolonization and Transformation*, Gainesville, University Press of Florida, 2000, p.60.

<sup>53</sup> Note à l'attention du chef du Service des Affaires Générales par le chef du Service de la Coopération Économique et Financière, C. Busson de Janssens, 2 septembre 1965, SEAA 177, MAE.

<sup>54</sup> A sa dissolution en 1968, la CEDA est intégrée à la Caisse centrale de coopération économique. Voir Philip Naylor, *France and Algeria, op. cit.*, p.80.

nouvelle coopération économique et technique. Toutefois si de nombreux organismes créés sous le régime colonial voient leur portée politique évoluer après l'Indépendance, cela ne change pas radicalement leurs objectifs concrets. Finalement, les Algériens prennent la suite du Plan de Constantine, comme l'imaginait un rapport de la CEDA en avril 1962 :

« Les Autorités algériennes vont désormais être responsables du développement économique, social et culturel du pays. Elles seront libres de réviser les objectifs et les moyens préconisés par le plan de Constantine. Mais il est peu probable que les inflexions qu'elles pourront y apporter modifient fondamentalement les lignes générales de ce plan : l'examen des programmes mis en œuvre dans les pays de structure voisine montre plus de points communs que de divergences entre les solutions adoptées. »<sup>55</sup>

Certains projets clés du Plan de Constantine sont achevés après l'indépendance. La construction d'un complexe sidérurgique du Bône (un projet qui date, en fait, de la période Vichy) commence ainsi en 1961. Alors que la première pierre de ce complexe est posée par le ministre français de l'Industrie, Jean-Marcel Jeanneney, sa construction est finalement une fierté pour Ben Bella<sup>56</sup> qui en fait un symbole de l'industrialisation socialiste<sup>57</sup>.

Dans de nombreux domaines, la transition est réalisée avec prudence. Pour régler les nombreux problèmes issus de la disparition des anciens départements français d'Algérie<sup>58</sup>, le relais passe en 1963 de la SCET métropolitaine à la société du groupe chargée des opérations en pays étrangers, la SCET Coopération. Jean Fonkenell, son nouveau directeur, envoyé à Alger en 1963, lequel était auparavant directeur de l'infrastructure au Sahara<sup>59</sup>.

Même si les rapports entre les filiales de la Caisse et le gouvernement algérien sont parfois tendus, des organisations comme la SEDES continuent de coopérer avec la direction du Plan. En 1968, sa direction régionale d'Alger devient la principale agence d'Afrique du Nord et également la plus importante des implantations de la SCET Coopération, tant par son chiffre d'affaires (8 617 000 francs soit 20,5% du chiffre d'affaires total de la société), que par le personnel employé (102 agents dont 52 expatriés et 50 personnels locaux). Les investissements

---

<sup>55</sup> CEDA, Mémoire sur les structures d'aide de la France à l'Algérie, 2 avril 1962, B-0008707, CAEF.

<sup>56</sup> « Les 5 clés de l'industrialisation de l'est algérien », *Plan de Constantine 1961, Bulletin mensuel de la Caisse d'Équipement pour le Développement de l'Algérie*, n. 8, juillet 1961, 30. BIB AOM 20327/196, ANOM.

<sup>57</sup> Vincent Beylier, « Le destin d'un grand projet industriel : la Bônoise de Sidérurgie », in René Gallissot (dir.), *Les accords d'Evian en conjoncture et en longue durée*, Paris, Karthala, 1997, p.167-168.

<sup>58</sup> Notamment en ce qui concerne la garantie des emprunts accordés à la CILOF pour ses immeubles.

<sup>59</sup> « La Caisse des Dépôts et ses Filiales Techniques en Algérie », janvier 1989, 4. SCET COOP 202-28, CDC. Voir aussi le témoignage de Jean Fonkenell, « Dix années de travail en Algérie », déposé au CDHA : 34ARC02

continuent à augmenter jusqu'en 1971, année de la nationalisation des hydrocarbures par Houari Boumédiène, quand les rapports avec les autorités deviennent plus tendus. Cette même année, la SCET-Coopération devient SCET International, un changement de nom qui veut affirmer une réorientation de la coopération à un soutien aux entreprises privées, et une nouvelle rentabilité commerciale<sup>60</sup>. Mais les dégradations globales du climat politique entre la France et l'Algérie aboutissent finalement à sa fermeture définitive en 1986.

### *Conclusion*

Si l'étude du rôle de la Caisse des dépôts à la fin de la période coloniale en Algérie permet d'éclairer certaines des dimensions économiques encore trop mal connues du conflit, elle gagnerait à être étoffée par davantage d'études précises enjambant la charnière de 1962. Elle confirme en tout cas à quel point il est nécessaire d'intégrer l'histoire du développement économique aux études des transferts de savoirs entre l'Europe et les espaces coloniaux.

Par son rôle dans la politique de développement puis de coopération en Algérie et dans d'autres parties de l'Empire, la Caisse des dépôts apparaît comme une actrice majeure de ces transferts. Ouvrir la focale permet aussi de voir comment les acteurs locaux se sont appropriés les modèles français, économiques ou techniques, et comment les techniques perfectionnées en dehors de l'hexagone sont importées en France métropolitaine, notamment à la faveur du retour des hauts fonctionnaires. Au-delà, les trajectoires des ingénieurs et économistes ayant travaillé pour SCET Coopération témoignent des échanges multiples ayant alimenté les dynamiques internationales et accompagné la construction des marchés internationaux, pierres angulaires de la mondialisation.

---

<sup>60</sup> *Bulletin COOP pour la Xème anniversaire de la SCET-Coopération*, SCET COOP 202-19, CDC.

